

PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 16 février, à 20 Heures 30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUBOÉ Jean-Marc, Maire.

Présents : M.M DUBOÉ – Mr KOSMIDROWICZ – Mme BOUDES - Mr JOURDE – Mr FRECON - Mr DE BARROS - Mme ASTOUL - - Mr LELEU – Mme GEORGELIN – Mme PUJOL Mr SOULIÉ - Mr COLOMBIER

Absents excusés : Mme DEL CONFETTO – Mr DONA -

Madame ASTOUL Sylvie a été nommé(e) secrétaire de séance.

La condition de quorum étant remplie, Monsieur le Maire ouvre la séance. Lecture est faite du procès-verbal de la séance précédente. Aucune remarque n'étant faite, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

1. Compte-rendu de la réunion avec les associations
2. Renouvellement convention avec la SPA
3. Demande de subventions pour les projets d'investissements 2023
4. Questions diverses.

Objet : Compte-rendu de la réunion avec les associations

Projet de marché : La municipalité et des associations florentinoises volontaires étudient la possibilité de créer un marché de producteurs sur la commune de Florentin. Une commission de travail est mise en place par la mairie afin de continuer cette réflexion. Un flyer sera mis dans les boîtes aux lettres des habitants afin d'inviter les volontaires à participer à ces travaux.

« Septembre en Or » : L'opération septembre en or est organisée au niveau national pour sensibiliser à la lutte contre les cancers des enfants et adolescents et permet de récolter des fonds pour soutenir la recherche. « Septembre en Or » est ponctué de plusieurs événements organisés par les associations et acteurs de la lutte contre le cancer de l'enfant. L'organisation d'une journée inter-associative est mise à la réflexion.

Délibération 01-2023: Société Protectrice des animaux – Renouvellement convention du 01/01/2023 au 31/12/2027

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les animaux abandonnés sur notre territoire sont confiés à la SPA du Garric. Il rappelle que la commune a passé une convention de fourrière animale avec la SPA. Cette convention est arrivée à son terme le 31/12/2022.

Monsieur le Maire présente au Conseil un projet de renouvellement de cette convention. Il précise que cette convention est établie pour une durée d'un an renouvelable par reconduction tacite pour la même durée dans la limite de 4 années consécutives. La convention peut être dénoncée chaque année par lettre recommandée avec avis de réception au moins trois mois avant la date anniversaire du contrat.

Le montant de l'offre est fonction du nombre d'habitants (données INSEE) et fait l'objet d'une révision annuelle du prix des prestations fixée comme suit :

- 1.40 € par habitant pour l'année 2023,
- 1.45 € pour l'année 2024,
- 1.50 € pour l'année 2025,

- 1.55 € pour l'année 2026,
- 1.60 € pour l'année 2027.

Le Conseil Municipal, ouï le présent exposé et après délibération, à l'unanimité :

- Approuve la convention annexée à la présente délibération,
- Autorise le maire à signer cette convention qui sera applicable à partir du 1^{er} janvier 2023.
- Décide d'inscrire à chaque budget les crédits nécessaires à cette redevance.

Délibération 02-2023 : Travaux de rénovation et de mise en conformité électrique de la salle communale de la plaine des sports »

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que la salle des sports doit faire l'objet de travaux de rénovation incluant le changement de certaines portes, de l'éclairage, du chauffe-eau, du tapis de perche et des travaux de mise en conformité électriques pour des raisons de sécurité. Il présente les devis établis par les entreprises :

- Entreprise Malaterre-électricité, travaux d'éclairage : 7 963,90 € HT
- Entreprise SARL BM Energies, travaux de plomberie : 1 823,80 € HT
- Entreprise, changement des portes : En attente du devis
- Entreprise Malaterre-électricité pour la conformité électrique : 1988.50 € HT
- Entreprise Auriol mis en sécurité tapis de perche : 3 520,00€ HT
- Le montant total estimé des travaux est de 19 296.20 € H.T soit 23 155.44 € TTC.

Afin de financer cet investissement, Monsieur le Maire propose d'adopter le plan de financement suivant et de solliciter des aides du Département (FDT) et de l'Etat (DETR)

Plan de Financement			
Travaux de rénovation et de mise en conformité de la salle communale de la plaine des sports			
Estimatif du Cout des travaux HT			15 296,20
Eclairage			7 963,90
Menuiserie estimatif			4 000,00
Plomberie			1 823,80
Mise en conformité électrique			1 988,50
Mise en conformité tapis perche			3 520,00
Cout du projet HT			19 296,20 €
TVA	20%		3 859,24
Cout du projet TTC			23 155,44 €
Côût à financer hors réseaux	Assiette éligible	% Dotation	Aide Publique (HT)
Etat DETR sollicité	19 296,20 €	30,00%	5 788,86 €
Département FDT sollicité	19 296,20 €	30,00%	5 788,86 €
Total des aides publiques sur le HT		60,00%	11 577,72 €
Autofinancement (Fonds propre, FCTVA) HT			7 718,48 €
Total HT			19 296,20 €

- Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité
- VALIDE les « travaux de rénovation et de mise en conformité électrique de la salle communale de la plaine des sports »
 - ADOPTE le plan de financement proposé,
 - AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions telles que proposées auprès du Conseil Départemental au titre du FDT et de l'Etat au titre de la DETR, et à SIGNER tous les documents y afférents.

Délibération 03-2023 : « Mise en sécurité de la clôture de la salle communale Florentine »

- Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que la clôture de la salle communale Florentine doit faire l'objet de travaux de sécurisation incluant la pose de panneaux pleins. Cette pose permettra d'éviter ainsi aux personnes extérieures au service d'avoir accès à l'espace de stockage extérieur. Il présente les devis établis par l'entreprise Péri-clos pour les dont la somme est de 1 468,70 € H.T.

Afin de financer cet investissement, Monsieur le Maire propose d'adopter le plan de financement suivant et de solliciter des aides du Département (FDT) et de l'Etat (DETR)

Plan de Financement			
Mise en sécurité de la clôture de la salle communale Florentine			
Estimatif du Cout des travaux HT			1 223,92
Cout du projet HT			1 223,92
TVA	20%		244,78
Cout du projet TTC			1 468,70
Côut à financer hors réseaux	Assiette éligible	% Dotation	Aide Publique (HT)
Etat DETR	1 223,92 €	30,00%	367,18 €
Département FDT	1 223,92 €	30,00%	367,18 €
Total des aides publiques sur le HT		60,00%	734,36
Autofinancement (Fonds propre, FCTVA) HT			489,57 €
Total HT			1 223,92 €

- Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité
- VALIDE les « travaux de mise en sécurité de la clôture de la salle communale Florentine »
- ADOPTE le plan de financement proposé,
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions telles que proposées auprès du Conseil Départemental au titre du FDT et de l'Etat au titre de la DETR, et à SIGNER tous les documents y afférents.
- Ainsi fait et délibéré, à FLORENTIN, les jour, mois et an que dessus.

Délibération 03-2023 : « Travaux de Mise en conformité électrique des bâtiments publics »

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que des travaux de mise en conformité électrique des bâtiments publics doivent être réalisés pour des raisons de sécurité. Il présente les devis établis par l'entreprise MALATERRE:

- Mise en conformité Eglise : 1 904.65 € HT
- Mise en conformité Mairie : 1 355.90 € HT
- Mise en conformité Salle Florentine : 967.90 € HT
- Mise en conformité Atelier : 601.80 € HT
- Mise en conformité Café Flo : 450.30 € HT

- Le montant total des travaux est de 8 728.95 € H.T soit 10 474.74€ TTC

Afin de financer cet investissement, Monsieur le Maire propose d'adopter le plan de financement suivant et de solliciter des aides du Département (FDT) et de l'Etat (DETR) :

Plan de Financement			
Mise en conformité électrique des bâtiments publics			
Estimatif du Cout des travaux HT			8 728,95
Eglise			5 353,05
Mairie			1 355,90
Café Flo			450,30
Atelier			601,80
salle Florentine			967,90
Cout du projet HT			8 728,95
TVA	20%		1 745,79
Cout du projet TTC			10 474,74
Côut à financer hors réseaux	Assiette éligible	% Dotation	Aide Publique (HT)
Etat DETR	8 728,95 €	30,00%	2 618,69 €
Département FDT	8 728,95 €	30,00%	2 618,69 €
Total des aides publiques sur le HT		60,00%	5 237,37
Autofinancement (Fonds propre, FCTVA) HT			3 491,58 €
Total HT			8 728,95 €

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- VALIDE les « Travaux de mise en conformité des bâtiments publics »

- ADOPTE le plan de financement proposé,

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions telles que proposées auprès du Conseil Départemental au titre du FDT et de l'Etat au titre de la DETR, et à SIGNER tous les documents y afférents.

- Ainsi fait et délibéré, à FLORENTIN, les jour, mois et an que dessus.

Questions diverses :

- **Défibrillateurs** : la demande de subvention n'a pas été acceptée toutefois les défibrillateurs seront bien commandés et installés prochainement.

- **Amortisseur/bouclier tarifaire EDF** : M. KOSMIDROWICZ présente le principe du bouclier-amortisseur tarifaire mis en place par le Gouvernement pour soutenir les collectivités. La commune étant concernée par les tarifs bleus et un groupement d'achat, pourra bénéficier du bouclier tarifaire. L'augmentation de prix sera limitée à 15% sur les tarifs d'électricité des bâtiments communaux. Les tarifs de l'éclairage public sont déjà encadrés par les tarifs négociés par le groupement d'achat du SDET.
- **Brève du mois de mars** : Celle-ci sera distribuée dans les boîtes à lettres au début du mois de mars

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h30.

La séance est levée à

La Secrétaire de séance.



Le Maire.
Mr DUBOË

